



COMMUNIQUÉ DE PRESSE RELATIF AU PROCÈS DU PRÉSIDENT DE NDML

Bientôt 2 ans après l'enquête canonique de Monseigneur Boulanger, l'évêque de Bayeux-Lisieux, l'association Notre-Dame Mère de la Lumière se retrouve dans l'actualité avec le procès de son fondateur et président.

Celui-ci va devoir s'expliquer devant le Tribunal Correctionnel de Caen le mardi 2 octobre 2018 pour abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse de 16 personnes majeures en état de sujétion psychologique ou physique, résultant de l'exercice de pressions graves ou répétées ou de techniques propres à altérer leur jugement, pour les conduire à un acte ou une abstention gravement préjudiciable pour eux, en exerçant une domination psychologique de nature à diminuer leur autonomie de jugement et à les couper de leur entourage familial, amical, social et professionnel.

L'association NDML, créée à l'origine par des étudiants, organise des veillées de prière, des rassemblements et des actions auprès des SDF. En une dizaine d'années, elle s'est implantée à Caen, en étendant ses contacts dans la francophonie.

Cependant, derrière une façade orientée vers le pardon et la guérison, se cache un fonctionnement et des comportements qui ont durablement et profondément blessés des membres et des sympathisants de ce groupe.

Tocsin constate que l'association NDML n'a jamais exprimé de regrets ou fait de gestes d'apaisement vers ces personnes et qu'elle n'a pas non plus remis en question son fonctionnement suite à des décisions de l'Église catholique :

- La mise à l'écart du groupe de l'aumônerie des étudiants de Caen en 2011
- La prise de distance de Monseigneur Boulanger, en janvier 2017, qui constate qu'il n'avait pas les moyens d'accompagner ce groupe.

Tocsin tient à souligner que les accusations d'abus graves au sein de la « Fraternité NDML » ne portent pas sur des croyances ou à un style de vie communautaire. Il est fondamental de rappeler que si chacun choisit la vie qu'il veut mener, cela ne doit pas se faire au détriment des libertés individuelles.

Tocsin espère qu'à l'occasion de ce « procès de l'emprise », le fondateur et les membres actuels de NDML prendront conscience des souffrances occasionnées.

Fait à Courbevoie, le 30/09/2018.

Le Conseil d'Administration de Tocsin

A PROPOS DE TOCSIN

Association française laïque de lutte contre les dérives sectaires, indépendante de tout mouvement religieux, idéologique ou politique.

Les bénévoles sont des professionnels avec des compétences complémentaires pour faire de la prévention, stopper les gourous et les personnalités toxiques, et aider efficacement les personnes victimes de dérives sectaires ainsi que leurs amis et familles.

L'association se concentre principalement sur l'axe psychologique, composé de psychologues et psychiatres, ainsi que sur l'axe judiciaire, composé de juristes.

Tocsin travaille en bonne intelligence avec les autorités publiques et religieuses, ainsi qu'avec d'autres associations.